COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 20.01.2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Nicolas Büchler : Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte

Président :	Vincent Haldi (ML)
Membres :	Jonathan Al Jundi (SOC)
	Nicolas Büchler (SOC)
	Sandra Genier (PLR)
	Mario Gori (SOC)
	Yanick Hess (PLR)
	Cyril Pabst (PLR)
	Marlise Rebetez (UDC)
	Anne Saito (Les Verts)
	Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

La commission en charge d'étudier le postulat de M. Nicolas Büchler:

« Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte »

était réunie le mardi 7 janvier à 19h à la Villa Mounsey.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Laurent Wehrli.

La présidence est remise en jeu, elle n'est pas contestée, la parole est donnée au postulant:

M Büchler tient à préciser d'emblée qu'il n'est clairement pas opposé à la politique de jumelage de la commune de Montreux, qui a une longue tradition de partenariats et d'ouverture avec des villes du monde entier, et qu'il est persuadé que cette tradition est porteuse pour l'image de la ville et qu'elle permet d'entretenir des relations internationales importantes, dans un lien gagnant-gagnant, qu'il ne souhaite pas remettre en cause l'importance de jumelages historiques tels que ceux des villes de Wiesbaden en Allemagne et de Menton en France ou encore les pactes d'amitié signés avec les villes de Chiba au Japon, Beijing en Chine, Atlanta aux Etats-unis et Montréal au Canada, qui se traduisent par des actes concrets tels que des échanges scolaires, culturels ou autres.

M le postulant souhaite connaître de manière plus approfondie la nature des relations suivies qu'entretient notre ville avec la région de Yanbian en Chine, Faraya au Liban, Clarens en Afrique du Sud, Satoraljaujehly en Hongrie ainsi qu'avec la Finlande, qu'il peine à saisir la pertinence de certains pactes d'amitié ou de certaines relations internationales.

Quelle est la vision à long terme de notre exécutif en matière de relations internationales qui lui semble toujours liées avec les mêmes partenaires.

A l'heure actuelle, de part la fonction de conseiller National de son Syndic, Montreux bénéficie d'avantages incontestables en terme de relations internationales, qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Dans une volonté de transparence budgétaire et financière, face au contrôle du Conseil Communal, puisqu'il est est fastidieux de relier les montants exacts en lien avec chaque échange international lors de la présentation de comptes annuels, le postulat de M Büchler demande à la Municipalité:

1. de présenter un état des lieux complet (retombées économiques et touristiques, intérêts commerciaux, problématiques conjointes, coûts à charge de la Commune, etc) des jumelages et des pactes d'amitié en vigueur.

2. de développer un projet de politique clair à l'attention du Conseil Communal au sujet des jumelages et autres pactes à développer à moyen-long terme.

La position de la Municipalité:

M le Syndic déclare que la Municipalité n'est absolument pas opposée au fond du postulat de M Büchler, et qu'il précise que le Rapport de Gestion 2014 (No 12/2015) consacrait un chapitre entier aux jumelages et autres relations internationales de la commune.

Que si le Conseil Communal venait à prendre en considération le dit postulat, il est tout à fait envisageable pour la Municipalité, d'inclure dans sa réponse les différentes lignes budgétaires en lien avec les multiples relations internationales des villes, fiche par fiche, tel que ne le permet pas la présentation du budget annuel.

M. Wehrli a tenu à attirer l'attention de la commission sur le terme de jumelage. Concrètement Montreux est jumelé uniquement avec les villes de Wiesbaden et de Menton. Pour la première, il s'agit principalement d'un échange linguistique sur une année scolaire et pour l'autre l'opportunité dans le cadre de camps sportifs, à des étudiants français de pouvoir pratiquer le ski sur notre commune et en échange, à de jeunes Montreusiens de pratiquer des sports de voile en Méditerranée.

Pour l'anecdote historique, M le Syndic nous apprend que grâce à ces deux jumelages, des

cercles administratifs allemands et français ont pu être réunis pour la première fois au sortir de la deuxième Guerre Mondiale.

Aujourd'hui il est d'usage de parler de pactes d'amitié concernant les liens qui lient Montreux à d'autres villes internationales.

C'est le cas entre autre pour les villes de Chiba au Japon et de Beijing en Chine, dont un des aspects en lien avec Montreux est un échange sur plusieurs années scolaires, qui permet aux étudiants des deux pays de découvrir la culture de l'autre.

L'échange avec la Chine remporte un vif succès ces dernières années auprès des étudiants montreusiens, plus de 78 candidatures ont été déposées depuis le début de cette année.

Concernant les relations avec Faraya au Liban, M le Syndic nous apprend que les nouvelles autorités en place à Faraya ne semblent pas intéressées à poursuivre des relations quelqu'elles puissent être avec Montreux, et que les liens libanais semblent aujourd'hui rompus.

Pour Satoraljaujehly en Hongrie, les relations consistent principalement en la possibilité pour cette région de pouvoir tenir un chalet au Marché de Montreux et de participer à la parade dans les rue de Montreux.

Dans le cadre du Marché de Noël, d'autres villes amies, jumelées et partenaires, à savoir, Menton, Wiesbaden, Chiba et Xicheng ont également tenu des stands folkloriques de leur pays.

Les liens avec la Finlande sont historiques, le Maréchal Mannerheim ayant séjourné sur la commune notamment à Territet durant les dernières années de sa vie, les autorités finlandaises ont souhaité qu'un hommage officiel soit rendu à son illustre compatriote, par un monument à sa mémoire. Chaque année la Municipalité participe à la cérémonie officielle en son honneur.

Les relations qu'entretient Montreux avec Clarens en Afrique du Sud se font par le biais de l'aide humanitaire au développement, sous la houlette du dicastère de Mme la Municipale Jacqueline Pellet.

Clarens est une petite ville d'Afrique du Sud située à 336 km de Johannesburg. La ville fut fondée en 1912 et nommée ainsi en référence à Clarens, l'agglomération montreusienne, où le président sud-africain Paul Kruger passa ses derniers jours en exil à la suite de la seconde Guerre des Boers.

Concernant la politique à développer à moyen-long-terme en matière d'échanges internationaux, M.le Syndic déclare que la Municipalité réfléchit à la possibilité de nouer des liens avec des pays voisins, dont les communautés sont importantes à Montreux, comme l'Italie et le Portugal, afin que les enfants issus de ces pays ayant grandi sur notre commune, puissent garder un lien avec leur pays d'origine.

La discutions générale est ouverte

Un commissaire, ancien président du Conseil Communal témoigne de l'aspect très positif des jumelages, pactes d'amitié et autres relations internationales, qu'il a pu constater personnellement auprès des différents intéressés lors de son année de présidence.

Pour un autre, une ville à la renommée internationale comme Montreux se doit d'avoir des relations avec le monde entier, et les retombées en terme d'image et d'économie sont indéniables.

Une commissaire souhaite savoir si la commune de Montreux est impliquée dans la campagne publicitaire pour le Japon visible sur certaines lignes du MOB.

M le Syndic répond qu'il s'agit d'une initiative de l'entreprise de chemins de fer qui lors de rencontres avec une entreprise japonaise, venue à Montreux afin de trouver un fabricant de funiculaires, s'est vue proposer une partenariat publicitaire gagnant-gagnant avec le MOB.

Ainsi une grande ligne dont les wagons portent les images de notre région relie Osaka aux majeures villes japonaises. La Municipalité n'a fait qu'accompagner le processus d'échanges entre les deux entreprises, il y a fort à parier que l'avantage est plus pour notre région.

M le postulant souhaite ajouter qu'il aimerait que dans sa réponse, la Municipalité fasse part des règles financières qui la lie en matière de jumelage et que les montants en rapport soient clairement présentés lors du budget annuel.

Les échanges furent très brefs, tant les bases du postulat de M Büchler semblent faire l'unanimité en commission.

La commission passe au vote.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission recommande au conseil de prendre en considération le postulat.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Vincent Haldi (ML)